

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 57 (1977)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Périls du protectionnisme; consolidation et amélioration du régime commercial international  
**Autor:** Dunkel, Arthur  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-886902>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Périls du protectionnisme; consolidation et amélioration du régime commercial international

« Déferlement des pressions protectionnistes », « hausse et mouvements erratiques des cours de certains produits de base », « ralentissement de la croissance du commerce mondial » : depuis plusieurs mois, de tels titres parsèment les rubriques économiques des mass media. Mais ils ne sont pas seuls. A côté d'eux, d'autres titres se réfèrent « aux accords intervenus dans les négociations commerciales du GATT à propos d'un programme de réduction tarifaire », « au renforcement des règles qui régissent la concurrence internationale », ou encore « aux négociations visant la stabilisation des marchés de divers produits de base — sucre, céréales, étain, café, cuivre, etc. ».

L'évocation simultanée des tensions auxquelles le régime commercial est soumis aujourd'hui et des travaux en cours pour le rendre à la fois plus ouvert et plus équitable suscite chez nombre d'observateurs le sentiment qu'il y a décalage, pour ne pas dire contradiction, entre la réalité des faits d'une part et les objectifs des négociations commerciales du GATT et — à propos des matières premières — à la CNUCED et au sein des organisations de produits de base d'autre part.

Il est vrai que, depuis les années 1972 - 1973, les difficultés auxquelles l'économie mondiale s'est trouvée confrontée ont fortement accru la tentation de recourir à des mesures commerciales restrictives, soit au niveau de l'importation, soit au niveau de l'exportation.

Mais il est non moins vrai que, dans l'ensemble, les premières vagues de protectionnisme des années 1974 - 1975, dues à un brusque recul de l'activité économique et aux graves déséquilibres de balances de paiements suscités notamment par le quadruplement du prix du pétrole, ont largement été contenues. Ce succès tient autant à l'étroite coopération qui s'est instituée afin de soutenir les pays en difficultés de balances de paiements (la Suisse a participé à cette coopération pour plus de 4 milliards de francs suisses, y compris sa contribution à la Facilité Witteveen du FMI) qu'à l'engagement pris, en mai 1974 et renouvelé depuis lors chaque année, par les pays de l'OCDE de ne pas introduire de mesures restrictives au commerce mondial.

Toutefois, depuis quelque temps, une nouvelle vague protectionniste menace le système commercial international. Elle trouve son origine dans les problèmes structurels et conjoncturels que rencontrent un nombre croissant de secteurs et pourrait être encore plus difficile à contenir que les vagues précédentes. Cette recrudescence des pressions protectionnistes s'explique par le cumul d'une série de facteurs qui sont l'expression des déséquilibres dont souffre aujourd'hui l'économie mondiale : la lenteur et le caractère hésitant de la reprise économique ; l'insécurité et le manque de confiance qui en résultent au niveau des milieux économiques ; l'existence de capacités de production excédentaires héritées de la période de surexpansion ; la difficulté de réduire des taux de chômage préoccupants ; le caractère excessif et spé-

latif des fluctuations monétaires ; une concurrence internationale de plus en plus acharnée et à laquelle participent un nombre toujours plus élevé de pays ; les effets inflationnistes des hausses des cours des produits de base ; la persistance et le caractère structurel des déséquilibres de balances de paiements.

Ces réalités ne sauraient être ignorées ni leur gravité contestée. La nécessité de prendre des mesures correctives est reconnue de tous. Toutefois, il serait dangereux de croire que le protectionnisme offre un remède aux maux dont souffre l'économie mondiale. L'apparent soulagement qui pourrait en résulter dans l'immédiat ne serait qu'illusion. Il aurait pour conséquence de transmettre temporairement le fardeau à d'autres, ce qui contribuerait à détériorer à terme encore plus fortement la situation d'ensemble.

Dans ces conditions, on ne saurait prétendre qu'il y ait opposition entre les deux types d'actions qu'exige de nos jours la conduite des politiques commerciales : l'action immédiate, pratique, quotidienne qui consiste à faire face aux sollicitations protectionnistes et à adapter les réactions aux difficultés du moment en fonction, non seulement de la nature des problèmes à résoudre, mais également de l'intérêt général, rendu plus perceptible en raison du degré élevé d'imbrication des économies nationales ; l'action simultanée, qui consiste à poser des jalons pour l'avenir, c'est-à-dire à prolonger et à perfectionner le régime commercial ouvert, conçu dès les premières années de l'après-guerre et auquel l'économie mondiale doit en grande partie son essor et sans doute aussi son étonnante capacité de résistance face à une récession particulièrement aiguë.

La tâche devant laquelle se trouvent placés les responsables en matière de politique commerciale est d'envergure. Son accomplissement est un défi sur le plan économique et peut-être encore plus sur le plan psychologique. La crainte du protectionnisme inhibe les investissements dans les secteurs liés à l'exportation et freine la reprise. Les agents de la vie économique et commerciale internationale doivent donc être rassurés quant à la ferme volonté des Gouvernements de refuser le protectionnisme à tous les niveaux d'action de leur politique commerciale. Si cette confiance ne devait pas être obtenue, l'investissement en serait affecté ; la création de nouveaux emplois serait mise en cause ; les efforts de recherche et de développement se trouveraient compromis. Ainsi, certains des éléments fondamentaux de la reprise feraient défaut, une reprise dont le caractère encore hésitant nourrit précisément les forces protectionnistes. Il est donc indispensable d'éviter que ne s'instaure une psychose de protectionnisme ou de sauve-qui-peut.

De ce point de vue aussi, il est essentiel que les négociations du GATT de même que celles qui sont conduites en vue de stabiliser les marchés internationaux des produits de base marquent des progrès concrets.

Conduites en fonction des expériences mais aussi des

besoins futurs, c'est-à-dire des données nouvelles de la carte économique du monde, ces négociations ne se déroulent donc pas, comme d'aucuns voudraient le prétendre, dans l'abstrait. Elles sont directement liées aux réalités économiques présentes et aux prévisions que l'on peut raisonnablement faire quant à l'évolution de l'économie mondiale : elles tiennent compte des perspectives plus modérées de croissance de l'économie mondiale ; des exigences d'une participation accrue des pays en développement à la production et au commerce international ; de l'augmentation des coûts de l'énergie ; du développement des groupements régionaux de coopération économique et commerciale. Elles tiennent compte aussi des aménagements de structure au niveau mondial et au niveau national qu'exigent les changements intervenus dans les données de base de l'économie mondiale. Ces aménagements sont inéluctables. De leur mise en œuvre dépend, dans une perspective à moyen terme, la capacité de concurrence des économies nationales. Pour douloureux qu'ils puissent être, mieux vaut donc, en prévoyant des mécanismes de transition adéquats, y compris au niveau de la politique commerciale, en favoriser l'avènement plutôt que de les retarder, ce qui ne ferait que les rendre encore plus dommageables.

Cinq objectifs figurent à l'avant-plan des négociations commerciales du GATT :

- la mise au point d'un programme de négociation tarifaire. L'adoption de ce programme, dont l'application serait échelonnée sur une période donnée et fixée d'avance et dont la conception repose sur le principe de l'harmonisation des droits (réduction plus forte des droits élevés et plus faible des droits bas), marque la volonté des Gouvernements de réduire à nouveau les niveaux de protection des tarifs et de les rapprocher. Un accord vient d'intervenir à cet égard entre les principaux participants à la négociation qui ont retenu, comme base de négociation, la formule tarifaire présentée par la Suisse ;
- la négociation de mesures spécifiques visant à améliorer les conditions d'échanges de produits agricoles. En tant que premier importateur de produits agricoles par habitant dans le monde, alors même qu'elle a été autorisée, en vertu de son Protocole d'accession au GATT, à maintenir un certain niveau de protection, la Suisse, tout en faisant valoir le caractère spécifique du commerce agricole, n'en reconnaît pas moins l'intérêt des pays exportateurs de produits agricoles à obtenir des débouchés stables ;
- l'élimination ou la réduction des effets restrictifs des politiques nationales en matière de normes et prescriptions techniques, de marchés publics, d'évaluation en douane, de systèmes de délivrance de licences, etc. répond au souci de libérer le commerce international de contraintes, prenant la forme de mesures dites non tarifaires, qui ont souvent des effets plus restrictifs que les droits de douane ;
- le renforcement des disciplines en matière de concurrence internationale constitue l'un des objectifs majeurs des négociations : il s'agit dans ce domaine aussi bien de moderniser les clauses de sauvegarde et de veiller — par un contrôle international — à leur application objective que d'éviter les distorsions dans la concurrence pouvant résulter de mesures non reconnues de soutien, directes ou indirectes, à la production et à l'exportation ;
- enfin, les négociations commerciales du GATT offrent un cadre adéquat à la mise au point et au développement des mécanismes permettant de favoriser la participation des pays en développement au commerce international et de promouvoir, au fur et à mesure de leur croissance, leur accession au statut de membres à part entière du système commercial international.

Les accords de stabilisation des marchés des produits de base en vigueur ou dont la négociation est envisagée doivent être considérés comme partie intégrante du système commercial international. En effet, s'il est essentiel que les échanges internationaux de produits manufacturés puissent se développer dans de bonnes conditions, il est tout aussi important que l'approvisionnement de l'économie mondiale en produits de base soit assuré de manière régulière et à des prix encourageant la poursuite et — lorsque les perspectives de la demande le requièrent — l'expansion de la production agricole — cacao, café par exemple — ou de matières premières industrielles.

Bien que les pays industrialisés restent les principaux producteurs de matières de base des secteurs minéral et agricole, les pays en développement retirent plus de 80 % de leurs recettes en devises de l'exportation de tels produits. C'est dire l'importance que revêtent pour ces pays les efforts en cours pour en stabiliser et régulariser les marchés internationaux.

L'adoption, en mai 1976 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, d'un programme intégré sur les produits de base constitue à cet égard une étape importante. Ce programme prévoit, d'une part, l'ouverture ou la poursuite de négociations sur 18 produits de base et, d'autre part, la création d'un mécanisme financier — le Fonds commun — destiné à faciliter et à rationaliser la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de différentes mesures de stabilisation, notamment de stocks régulateurs.

L'intérêt de ce programme intégré est de permettre, pour chacun des 18 produits retenus, aux principaux producteurs et consommateurs de rechercher ensemble des formes de coopération plus ou moins élaborées en fonction des caractéristiques propres de chacun des produits considérés et de leur marché. Des progrès incontestables ont eu lieu au cours des derniers mois dans ce domaine, qu'il s'agisse du sucre, des céréales ou d'autres produits encore.

Suspendue il y a quelques jours faute d'accord, la deuxième phase des négociations sur un Fonds commun n'en a pas moins marqué un progrès par rapport à la première phase du printemps dernier. En particulier, du fait des compromis intervenus lors de la Conférence sur la coopération économique internationale réunie à Paris à l'invitation du Président Giscard d'Estaing, les oppositions qui subsistent ne portent plus, cette fois-ci, sur le principe même de la création d'un Fonds commun, principe désormais acquis, mais sur d'autres facteurs déterminants tenant aux objectifs du Fonds.

Bien que sa part au commerce mondial des produits de base soit modeste, la Suisse attache aux négociations relatives à ces produits une importance réelle. Entièrement dépourvue de sources propres de matières premières, elle est en effet directement intéressée à un fonctionnement harmonieux des marchés de produits : il y va de la régularité de son approvisionnement. Quoique soucieuse de ne pas porter atteinte aux mécanismes du marché, elle admet que les fluctuations excessives et spéculatives des cours des matières premières doivent être combattues et que la stabilisation des prix à des niveaux équitables et rémunérateurs est dans l'intérêt aussi bien des producteurs — notamment des pays en développement — que des consommateurs.

De ce rapide survol de la situation dans le domaine du commerce international, on peut conclure qu'à aucun moment, depuis la fin du dernier conflit mondial, la politique commerciale n'a joué un rôle aussi déterminant du point de vue de la coopération économique internationale. Rarement aussi — et contrairement à certaines apparences — le lien entre la gestion du système commercial existant et les négociations portant sur les améliorations à y apporter n'a été aussi étroit. En fait, ces deux activités sont indissociables.